

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRKA, Monsieur Joséphine ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

FIXATION DU TARIF POUR LA PARTICIPATION DES EXPOSANTS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES SUR LE MARCHÉ DE NOËL 2026

FIXATION DU TARIF POUR LA PARTICIPATION DES EXPOSANTS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES SUR LE MARCHÉ DE NOËL 2026

La commune de Choisy-le-Roi organise pour la sixième année consécutive, pour les choisyens lors des fêtes de fin d'année, le marché de Noël qui se déroulera dans le parc de la Mairie.

Comme en 2025, il réunira différents exposants notamment des artisans, des producteurs et des commerçants ainsi qu'une offre de restauration.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs indiqués.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Karim GARROUT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2125-1,

Considérant la volonté de la commune d'organiser à l'occasion de fêtes de fin d'année un marché de Noël,

Considérant l'intérêt de rassembler le public autour de moments festifs ;

Considérant la possibilité accordée aux exposants de bénéficier, selon les configurations, d'un raccordement électrique, de matériels (tables, chaises) et d'une animation musicale et commerciale.

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Finances / Marchés publics/Commerces / Développement Economique / Emploi Insertion/Hygiène santé environnementale/Numérique du 11 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Fixe le tarif forfaitaire par emplacement, réservé au titre de la participation des exposants au marché de Noël de la commune de la façon suivante :

BARNUM ALIMENTAIRE :

- 153 € pour un barnum alimentaire 3x3 soit 9 m2, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité est située à Choisy-le-Roi ;
- 174 € pour un barnum alimentaire 3x3 soit 9m2, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité n'est pas située à Choisy-le-Roi;
- 255 € pour un barnum alimentaire de 18 m2, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité est située à Choisy-le-Roi;
- 276 € pour un barnum alimentaire de 18 m2, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité n'est pas située à Choisy-le-Roi.

FOOD TRUCK :

- 143 € pour un Food truck de 5 à 6 mètres de longueur maximale, pour 2,5 jours de présence, dont l'activité est située à Choisy-le-Roi;
- 164 € pour un Food truck de 5 à 6 mètres de longueur maximale, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité n'est pas située à Choisy-le-Roi;

CHARIOT ROULANT (type roulotte) (pour exposants alimentaires et non alimentaires) :

- 82 € pour un chariot de 2 mètres de longueur maximale, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité est située à Choisy-le-Roi;

- 92 € pour un chariot de 2 mètres de longueur maximale, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité n'est pas située à Choisy-le-Roi;
- 113 € pour un chariot de 4 mètres de longueur maximale, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité est située à Choisy-le-Roi;
- 123 € pour un chariot de 4 mètres de longueur maximale, pour les 2,5 jours de présence, dont l'activité n'est pas située à Choisy-le-Roi.

CHALET EN BOIS :

- 123 € pour les Choisyens
- 153 € pour les non Choisyens

ARTICLE 2 : Dit que la recette est prévue au budget de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26085H1-DE



